

LE REFERENT HANDICAP DU CENTRE DE FORMATION

QUI EST-IL ? ?

Le référent handicap désigné par la direction du centre de formation peut être :

- › Le responsable de site de formation
- › Le responsable pédagogique
- › Un formateur
- › Ou tout autre salarié du centre de formation

Le référent handicap a été sensibilisé et professionnalisé sur le handicap. Il sait mobiliser des compétences externes - référent de parcours, P.A.S (Agefiph/FIPHFP), ... - pour co-construire et mettre en place des réponses pédagogiques adaptées visant à réduire les situations de handicap.

QUELLE CONTRIBUTION DANS LE CADRE D'ACCEA ?

Dans le cadre de sa mission, le référent handicap interviendra pour :

- › Organiser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil, afin d'identifier dans les meilleurs délais celles qui présentent des besoins particuliers au regard du handicap et d'y apporter des réponses adaptées.
- › Veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement / de sélection / de positionnement.
- › Mobiliser, si nécessaire, la prestation Accea et en garantir la gestion administrative.
- › Organiser et coordonner l'ensemble des partenariats qui contribueront à la compensation du handicap en formation.
- › S'assurer de l'adhésion de la personne.
- › Animer les réunions partenariales.
- › Proposer des solutions mises en place dans le cadre de l'accessibilité du centre de formation du type :
 - ❖ Equipements de base qui pourraient améliorer les conditions de formation : siège confortable, repose-poignets, repose-pieds, ...
 - ❖ Modalités pédagogiques plus accessibles : cours en format numérique, remise de supports de cours en amont, photocopies, ...
- › Garantir la mise en œuvre, le suivi, le bilan des aménagements et la communication des informations visant à sécuriser le parcours.
- › Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données favorisant l'intégration en emploi de la personne handicapée ayant bénéficié d'un aménagement de sa formation.

COMPLEMENTARITES :

Afin de proposer les aménagements les plus adaptés durant toutes les phases de la formation, l'expertise du référent handicap nécessite d'être enrichie par les connaissances et compétences des autres acteurs du parcours: le référent du parcours, le(s) partenaire(s) spécialisé(s) handicap, le référent de la formation, le maître d'apprentissage ou le tuteur de stage.

La personne en situation de handicap est associée à la réflexion, elle peut notamment informer sur des moyens de compensation qu'elle utilise par ailleurs, et reste seule décideur des aménagements qui lui sont proposés.

Coopération et co-construction :
Des clés pour réussir la compensation du handicap en formation